Quart en pleine propriété

redressement fiscal.

Par balas
Bonjour Mon frère et moi avons hérité de l'appartement de notre père
Les nièces de notre belle mère defunte heritent du quart en pleine propriété
Est il possible et legal de leur proposer une somme inférieure au quart?
Cordialement
Anonymisation
Par yapasdequoi
Bonjour Ne mettez pas votre nom sur un forum public. Si elles héritent du quart, vous pouvez leur proposer moins, mais elles vont refuser! Mettez vous à leur place
Par Isadore
Bonjour,
Oui, il n'y a rien d'illégal à proposer "une somme inférieure au quart en pleine propriété" auxdites nièces, je suppose qu c'est pour racheter leur part.
Mais quel serait leur intérêt à accepter ? Elles ont plutôt intérêt à rester en indivision, à ce compte-là. Cela leu permettra soit de jouir de l'appartement avec vous, soit de toucher une indemnité d'occupation, soit de percevoir leu part d'un loyer.
Après tout, ce n'est pas "l'appartement de votre père". C'est l'appartement des enfants de votre père et des nièces d feue l'épouse de votre père.
Par Rambotte
Bonjour. Et puis il n'y a pas de valeur officielle d'un bien immobilier. Donc la valeur que vous proposerez sera la valeur du quart selon vous.
Bonjour et bienvenue C'est tout à fait possible, aucune loi pour interdire la négociation .

Attention, si l'administration fiscale estime que le prix déclaré est inférieur à la valeur réelle, cela peut entraîner un

Sans compter une imposition des plus-values plus importante en cas de revente.